S.I.R.C
Syndicat Intercommunal de Restauration Collective
La Garde – La Valette-du-Var – Le Pradet

DELIBERATION N°9 DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

OBJET : MODIFICATION DES 7 POSTES D'AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION A TEMPS COMPLET

Le neuf mars deux mille vingt-trois à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, régulièrement convoqué le premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au syndicat sous la présidence de Monsieur Alain FUMAZ.

Présents : M. Alain FUMAZ, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Stéphanie ASCIONE, M. André BAULON, Mme Martine DE SANTIS, Mme Laurence HOLLIGER, M. Alexandre RISACHER, membres titulaires.

Avaient donné procuration : Mme Hélène DELSANTO, Mme Cécile GOMEZ, M. Guillaume ROBAA, membres titulaires, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Jean-Marc LUCIANI, Mme Emilie ROY, membres suppléants.

Absents excusés : néant

Membres en exercice	10	Membres ayant pris part au vote	7

Vu la délibération n°7 du 19 octobre 2022,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Considérant les tâches exercées par un agent polyvalent de restauration,
Considérant l'absence de responsabilité pour un agent affecté à ce poste,

Le Président propose à l'assemblée de modifier les cadres d'emplois ouverts sur ces postes.

Ouï les explications du Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :
De modifier les 7 emplois d'agent polyvalent de restauration à temps complet et de les ouvrir pour les seuls cadres d'emplois de catégorie C suivants : Adjoints techniques territoriaux, et d'adopter la modification du tableau des emplois et des effectifs.

ARTICLE 2 :
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget de la collectivité, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La Garde, le 9 mars 2023
Le Président du S.I.R.C
Alain FUMAZ

Alain FUMAZ
PRESIDENT DU SIRC

Accusé de réception en préfecture
083-258301399-20230309-DEL061222-09-DE
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023